

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 2'500'000.- pour financer des travaux de sécurisation des zones de protection des eaux de tronçons routiers dont l'entretien de la chaussée est compris dans la campagne d'entretien des revêtements 2021

du 20 avril 2021

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 2'500'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer des travaux de sécurisation des zones de protection des eaux de tronçons routiers dont l'entretien de la chaussée est compris dans la campagne d'entretien des revêtements 2021.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 20 avril 2021.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 4 mai 2021